

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1997-1998

6 JANVIER 1998

RAPPORT D'ACTIVITE 1996

DU COMMISSARIAT GENERAL
AUX RELATIONS INTERNATIONALES

—————
RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES
PAR MM. **ETIENNE** ET **HOFMAN**

—————

Mesdames, messieurs,

Votre Commission des Relations internationales (1) a examiné, au cours de ses réunions du 2 décembre 1997 et 6 janvier 1998, le rapport d'activité 1996 du Commissariat général aux relations internationales.

**I. EXPOSE DE M. ANCION,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE, DU SPORT
ET DES RELATIONS INTERNATIONALES**

Le ministre laissera M. le commissaire général présenter lui-même, en détail, ce rapport.

Il souligne simplement sa volonté de poursuivre les efforts entrepris afin de favoriser une plus grande visibilité des francophones de Belgique sur la scène internationale, notamment par une coopération accrue entre la Communauté française et la Région wallonne, entre le CGRI (Commissariat général aux relations internationales de la Communauté) et la DRI (Division des relations internationales de la Région wallonne), dans le respect des prérogatives et des compétences de chaque entité fédérée et des deux administrations.

Cette volonté de synergie et de cogestion s'est initialement exprimée lorsque les partenaires de cette législature ont voulu qu'un même ministre fût en charge de la politique internationale des deux entités. Elle s'est traduite ensuite par un accord de coopération créant un Comité de coordination administrative des relations internationales entre le CGRI et la DRI, qui

(1) Ont participé aux travaux de la commission:

MM. Gilles (président), Baille, Burgeon, Mme Carton de Wiart, MM. Charlier, Damseaux, Draps, Hotyat, Knoops, Marchant, Perdiou, Mme Salmon-Verbayst, M. Wintgens, MM. Etienne et Hofman (rapporteurs).

On assisté aux travaux de la commission:

Mmes Bouarfa, Docq, Persoons, membres du Parlement;

M. Ancion, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales;

M. Dehaybe, commissaire général aux relations internationales;

M. Lagasse, directeur général adjoint du CGRI;

M. Vankerkhoven, directeur de cabinet adjoint pour les relations internationales auprès de M. le ministre Ancion;

MM. Paque, de Walque, du cabinet de M. Ancion;

M. Jamouille, du cabinet de Mme Onkelinx;

M. Ch.-E. Lagasse, directeur général adjoint au CGRI;

Mme Nagels, administratrice principale au CGRI;

M. Wauters, secrétaire d'administration au CGRI;

Mlle Parent, M. Fernandez, experts du groupe PS;

M. Henin, expert du groupe PRL;

M. Kemp, expert du groupe PSC.

seront localisés en un seul lieu et pourront être dotés de services communs. Enfin, un nouveau projet de décret approuvé en juillet dernier par les Gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne permet en outre que le fonctionnaire dirigeant de l'une des deux administrations des relations extérieures (CGRI-DGRE) assure l'intérim de l'autre fonctionnaire dirigeant, dans l'hypothèse où celui-ci est indisponible. C'est dans ce contexte que le commissaire général aux relations internationales de la Communauté française est d'ores et déjà chargé d'une mission de coordination du CGRI et de la DGRE, regroupant la DRI et l'AWEX.

De même, il est prévu que les délégués de la Communauté française à l'étranger pourront, là où il n'y a pas d'attaché économique et commercial de la Région, assurer des missions de commerce extérieur.

Toutes ces dispositions — un seul ministre, rapprochement physique des administrations et création de services communs, mise en commun des délégués et mission de coordination d'un fonctionnaire dirigeant — constituent la mise en œuvre systématique des déclarations de politique communautaire et régionale qui prévoyaient une meilleure articulation et une rationalisation de la politique extérieure des francophones de notre pays, afin d'optimiser leurs moyens en les concentrant au service d'une même ambition.

Il s'agit, pour nous francophones, de concentrer nos efforts sur un nombre raisonnable de pays prioritaires, d'identifier les secteurs porteurs, et d'établir les nécessaires convergences entre nos programmes bilatéraux et multilatéraux.

A cet égard, le ministre rend hommage au travail accompli par le CGRI depuis 1983. C'est en grande partie grâce à lui — et aussi à l'unanimité qui s'est toujours dégagée en Communauté française sur les grands enjeux internationaux — que notre Communauté occupe sur la scène internationale une place qui excède de beaucoup sa taille et ses moyens.

M. Ancion se réjouit du soutien constant apporté au CGRI par la Commission des Relations internationales.

Avant de conclure, le ministre a souhaité rapidement faire part des grandes lignes du dernier Sommet de la Francophonie qui s'est récemment tenu à Hanoï.

Ce Sommet a élu le premier secrétaire général de la Francophonie, ce qui devra lui donner une réelle dimension politique.

Il a également mis un terme au débat institutionnel en dotant la Francophonie d'une charte qui fixera le rôle et les attributions de chaque acteur.

La déclaration de Hanoï et le plan d'action qui ont été adoptés constitueront les documents de référence pour les opérateurs.

Le plan d'action quant à lui précise les objectifs concrets à poursuivre au cours des deux années à venir.

Les programmes mobilisateurs qu'il reprend sont les lignes de force que les opérateurs et l'Agence de la Francophonie devront maintenir et développer dans des domaines comme la démocratie, la culture, le savoir et le progrès, l'économie et le développement ou encore la promotion et le respect de la langue française.

Enfin, le ministre n'a pas voulu laisser la parole à M. Dehaybe sans lui adresser ses félicitations les plus chaleureuses pour sa récente nomination au poste d'administrateur général de l'Agence de la Francophonie. Le ministre ne doute pas qu'il apportera dans ses nouvelles fonctions tout le dynamisme dont il a fait preuve et l'expérience qu'il a acquise, dans la gestion du CGRI.

II. DISCUSSION GENERALE

A l'ouverture de la discussion générale, M. Dehaybe remercie le ministre et souligne que cette nomination est la reconnaissance du travail non d'un homme mais de toute une équipe, de toute une communauté auxquelles le Gouvernement et le Parlement ont octroyé les moyens d'action.

Le commissaire général aux relations internationales fait ensuite une brève présentation du rapport d'activité 1996 en procédant à une distinction entre grandes zones et en mettant en évidence un certain nombre de points significatifs dans les relations internationales de la Communauté française.

Relations bilatérales

Au Nord

La Communauté française reste le seul pays particulièrement actif en Louisiane où notre action est centrée sur le développement de la langue française.

Concernant la France, M. Dehaybe souligne le rôle important et dynamique du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris. Le dynamisme de ce Centre se confirme sur tout le territoire français où pas moins de 36 manifestations ont été organisées hors les murs en 1996, en plus des 59 manifestations au Centre à Paris.

Ajoutons également le rôle important joué par les lecteurs et enseignants de français dans

les pays d'Europe latine (Espagne, Italie, Portugal) et d'Europe centrale et orientale.

Au Sud

La Communauté française a élargi sa coopération avec le Maroc et plus particulièrement son programme d'échanges de jeunes.

Le Burkina Faso est un partenaire privilégié et sérieux de la Communauté française. En 1996, a eu lieu la deuxième session de la commission mixte qui devait évaluer les priorités fixées par la première commission mixte. Cette deuxième commission mixte a débouché sur un programme de travail qui couvre une durée de trois ans et qui se veut plus structuré, plus étendu que le programme expérimental de 1995, tout en évitant le piège de la dispersion. Notons, en outre, que le nombre de formateurs APEFE passera de 13 à 15 formateurs fin 1998.

Au Sénégal, la Biennale des Arts de Dakar a été un réel succès en 1996 avec une participation nombreuse et remarquée de la Communauté française. Pas moins de 200 manifestations, où le Sénégal était à l'honneur, ont été organisées.

L'année 1996 a permis de développer la coopération nouvelle entamée avec le Rwanda dans trois secteurs prioritaires, à savoir: la relance du système éducatif, la faculté de médecine de l'Université de Butare et la santé mentale.

Tout au long de l'année 1996, comme les années précédentes, le rôle de la Communauté française de Belgique à Kinshasa, au travers de sa délégation et de son Centre Wallonie-Bruxelles, a été d'une importance bien supérieure à celle que ses modestes moyens pouvaient laisser présager. En juin 1996, le Centre Wallonie-Bruxelles de Kinshasa a fêté son dixième anniversaire, ce fut l'occasion pour maints intellectuels de participer à l'activité du Centre. Dans un pays en pleine déliquescence et alors que l'une après l'autre les coopérations étrangères prenaient le chemin du départ, la Communauté française de Belgique a su faire preuve de constance tant dans sa présence sur le terrain que dans son approche de la coopération inspirée par un souci permanent de promouvoir le partenariat. La société civile kinoise, ses intellectuels, ses créateurs, ses défenseurs des droits de l'homme ont pu compter sur le soutien de notre délégation et sa politique d'accompagnement.

En Asie

Une délégation de la Communauté française Wallonie-Bruxelles s'est ouverte à Hanoï, au Vietnam, en octobre 1996. La Communauté française a renforcé sa coopération avec le Viet-

nam dans la perspective de l'organisation du Sommet de Hanoï. La Communauté française est intervenue dans la formation linguistique du personnel du Sommet en mettant, via l'APEFE, huit formateurs à la disposition des autorités vietnamiennes à partir de mars 1997. Notons par ailleurs que la coopération avec le Vietnam vise six objectifs prioritaires : le soutien et le développement de la langue française, de la littérature et de l'édition; la coopération dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement; la formation à l'économie de marché; l'étude et la formation dans le domaine du droit; le développement de l'informatique et des technologies d'information; le soutien à l'audiovisuel et à la presse écrite.

En Amérique latine

Conformément aux priorités retenues depuis 1993, la Communauté française a concentré l'essentiel de ses moyens et de ses efforts sur le développement de ses relations avec trois partenaires privilégiés, à savoir : le Chili, la Bolivie et le Nicaragua.

Par ailleurs, soucieuse de favoriser l'émergence d'une démocratie réelle dans le seul pays francophone d'Amérique latine, Haïti, elle a poursuivi son programme de soutien à la formation des agents multiplicateurs de changement organisée par le ministère haïtien de la jeunesse.

La visite du président Préval fut, par ailleurs, l'occasion de décider la préparation d'un accord général de coopération avec ce pays, conjointement avec la Région wallonne.

M. Dehaybe souligne que la coopération avec la Bolivie démarre difficilement. Rappelons que la réunion de la première commission mixte Bolivie-Communauté française a eu lieu en octobre 1996. Le secteur de la pédagogie y a été choisi pour démarrer cette nouvelle coopération.

En 1996, la coopération avec le Chili a connu le développement, tout particulièrement, des programmes de coopération interuniversitaire, et ce dans le cadre notamment d'une collaboration étroite entre le CGRI et l'APEFE.

Relations multilatérales

En Francophonie, deux conférences ministérielles se sont tenues dans le courant de l'année 1996 : la première à Bordeaux en février, la seconde en décembre à Marrakech.

À Bordeaux, l'ACCT présentait une restructuration importante : fermeture de l'école internationale de Bordeaux, ouverture d'une nouvelle direction pour des médias, fusion de programmes, amélioration de la gestion. Une

réforme nécessaire avant les changements institutionnels de Hanoï.

D'autres points significatifs : la reconduction du directeur général de l'administration financière ressortissant de la Communauté française de Belgique, l'adhésion de la Suisse et de la Moldavie comme membres de l'ACCT, ainsi que des débats sur le Niger et sur le Burundi.

L'enjeu de Marrakech était quant à lui institutionnel.

1996 a été une année importante pour l'action de la Communauté française au sein de la CONFEMEN car elle s'en est vu attribuer la présidence comme pays hôte de la 47^e Conférence (à Liège). M. Dehaybe souligne que Mme Onkelinx occupe généralement ce siège. M. Dehaybe signale également qu'à l'initiative conjointe de la Communauté française et du Québec, il a été proposé d'organiser des Assises de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en 1998 au Mali.

1996 est aussi une année où l'accord de coopération entre la Communauté française et la Commission communautaire française a progressé puisqu'il a débouché sur des missions de coordination dans les différentes administrations compétentes. Dans quelques jours, précise M. Dehaybe, un rapport sur les missions qui lui ont été confiées sera établi. Ce rapport démontrera que certaines synergies ont d'ores et déjà pu être dégagées.

Pour conclure ce point relatif aux relations multilatérales, le commissaire général aux relations internationales souligne que la coopération de la Communauté française avec l'OMS, l'UNESCO et l'OCDE s'est renforcée.

M. Dehaybe termine son exposé par un appel : « Tout au long des rapports d'activité que j'ai eu l'honneur de présenter, j'ai eu l'occasion de m'exprimer à titre personnel. À ce titre, j'ai pu souligner combien il était injuste que le CGRI soit au centre de tourmentes entre la Communauté et la Région. À ce propos, les déclarations politiques de la Wallonie et de Bruxelles, montrent combien la dynamique internationale de la Communauté française n'est ni contre l'Etat fédéral ni contre l'une ou l'autre région. Le CGRI n'est pas un instrument de mise en valeur des régions mais, il n'est pas non plus un instrument d'occultation des régions. Au moment où je passe la main, je demande à la commission de faire preuve de vigilance pour que le rapprochement de la Communauté française et de la Région wallonne n'ait pas pour effet pervers d'occulter la Communauté française. Il ne faudrait pas que tout cet investissement ne se dilue. »

M. Wintgens est satisfait du bilan présenté par le CGRI. Il pense que le travail effectué par

ce dernier est une des raisons pour lesquelles M. Dehaybe a été nommé au poste d'administrateur général de l'Agence de la Francophonie.

Ce commissaire souhaite des éclaircissements sur le différend qui oppose le monde francophone de l'Afrique noire et plus particulièrement au Congo. Il souligne par ailleurs que le travail de la commission ne peut s'accomplir que si les commissaires ont la possibilité de se rendre compte *de visu* du type de coopération menée sur le terrain. A cet égard, il informe ses collègues de ce que l'occasion lui a été donnée, par le Parlement wallon, de visiter la Louisiane. A ce titre, il se veut le relais des enseignants qu'il a eu le plaisir de rencontrer et qui se plaignent du fait que ces périodes à l'étranger ne sont valorisées ni pour ce qui concerne l'ancienneté, ni pour ce qui concerne la probabilité de retrouver une place d'enseignant une fois de retour au pays. Soulignant le cas spécifique des professeurs de langues, ce commissaire pense que c'est regrettable que la Communauté française se prive des compétences acquises sur terrain favorable.

Mme Persoons félicite M. Dehaybe au nom du groupe PRL-FDF, et se dit satisfaite tant du rapprochement des entités francophones que de la confirmation du rôle important du CGRI. Ce commissaire demande si en sus de l'accroissement des échanges de jeunes avec le Maroc, il est prévu d'échanger des formateurs, et ce en appui à un projet interculturel. Vu les émeutes d'Anderlecht, précise Mme Persoons, des échanges de jeunes et des professeurs développeraient un contact entre les deux populations, permettraient un enrichissement mutuel, ce qui ne pourrait être que positif.

Ce même commissaire pose alors plusieurs questions. L'expérience Na Nga def aura-t-elle une prolongation avec d'autres partenaires? Le différend de la Francophonie avec le Congo a-t-il une influence sur les relations de la Communauté française avec ce pays? Les Assises de la formation professionnelle se dérouleront au Mali. A ce sujet, quelles sont les relations avec la Région wallonne? Les structures actuelles de la Francophonie sont-elles satisfaisantes pour l'efficacité de la défense du français dans les organisations internationales? Pourra-t-on voir un jour la Communauté française accueillir le Sommet de la Francophonie?

M. Burgeon cite M. Dehaybe, qui, un jour, a dit: «Je suis partisan de la Communauté française parce que je suis régionaliste». Ce commissaire est d'avis que c'est à travers la Communauté française que circule la solidarité francophone. L'obtention par M. Dehaybe d'une fonction sur le plan international est la preuve de cette solidarité.

A l'instar de M. Wintgens, M. Burgeon souhaiterait que solution soit trouvée au

problème exprimé par les enseignants qu'il a rencontrés en Louisiane. Par ailleurs, ce commissaire insiste pour que toute mission culturelle soit accompagnée de mission économique.

M. Hofman demande au commissaire général des relations internationales d'expliquer pourquoi il croit que «la Francophonie c'est l'Afrique».

Le Président interroge M. Dehaybe sur les raisons qui ont poussé la Communauté française à conclure un accord de coopération avec Haïti alors que l'ONU se dégagerait de sa mission dans ce pays. Les problèmes relatifs aux locaux du CGRI sont-ils à présent résolus, demande en outre M. Gilles, qui annonce qu'il effectuera un rapport sur le Sommet de la Francophonie, et ce tant à l'attention du bureau que de la commission. Dans ce rapport, il soulignera particulièrement le rôle primordial de l'APEFE. A Hanoi, le président a été frappé par la dérive de la Francophonie vers la coopération et par le fait que le concept de «Communauté française en Belgique» n'est pas encore bien compris.

M. Dehaybe tient à souligner dès à présent le caractère informel des réponses qu'il donnera à certaines questions qui sont adressées non au fonctionnaire du CGRI mais au fonctionnaire de l'ACCT.

Deux raisons expliquent le malaise africain en Francophonie: il s'agit, d'une part, de la manière dont la campagne de M. Boutros Ghali a été faite et, d'autre part, de la méfiance à l'égard du multilatéral que l'on a peur de ne pas pouvoir contrôler.

M. Dehaybe se dit en effet convaincu de ce que la Francophonie c'est l'Afrique. D'abord démographiquement, la Francophonie c'est l'Afrique. S'il n'y avait plus d'Africains en Francophonie, on ferait la Francophonie à quatre et cela ne représenterait plus rien au niveau mondial. Il est primordial que l'on règle au plus vite le problème du poids de l'Afrique en Francophonie. Il est nécessaire que les Africains trouvent dans la Francophonie un espace où ils peuvent s'exprimer en qualité de grande puissance. Si l'on ne donne pas à l'Afrique le poids qu'il convient, elle sortira de la Francophonie.

Parce qu'on ne peut ignorer le malaise qui existe, les chefs d'États ont, à Hanoi, donné mandat aux ministres d'exprimer ce malaise.

Il est vrai que les partenaires francophones, à l'exception des pays du Nord peut-être, cherchent dans la Francophonie de la coopération. Mais le Sud ne croit pas beaucoup à la Francophonie politique, il a peur d'être minorisé dans cet espace francophone. Il veut des projets concrets donc de la coopération. La Francopho-

nie s'affirme d'ailleurs de plus en plus comme un espace de coopération.

Le problème de l'ancienneté des formateurs APEFE, et autres d'ailleurs, est bien connu par le ministère de l'Éducation dont il relève. En fait, les organisations syndicales ne voient pas d'un bon œil que les enseignants qui vont à l'étranger passent avant ceux qui restent au pays. Ceci dit, depuis septembre 1997, l'ancienneté, non statutaire, mais pécuniaire des agents APEFE qui ont été sous contrat d'emploi, est reconnue par le ministère de l'Éducation. En d'autres termes, si l'APEFE est l'employeur, le ministère de l'Éducation reconnaîtra non l'ancienneté de carrière mais l'ancienneté barémique.

M. Dehaybe souligne que l'accord de partenariat avec le Maroc pour l'éducation interculturelle, n'aboutit pas.

Beaucoup de candidats sont intéressés par l'expérience Na Nga def, dans deux ans, ce serait le Burkina Faso, tandis que dans quatre ans, il s'agirait du Vietnam.

Concernant la présence du français dans les organisations internationales, M. Dehaybe signale que l'AFAL est très active dans ce domaine où les programmes sont de plus en plus volontaires. Par ailleurs, des conférences d'organisations internationales non gouvernementales se réunissent. C'est l'administrateur général de la Francophonie qui est chargé de travailler avec ces OING.

Bien que le Gouvernement haïtien soit démissionnaire depuis quelques mois, le ministre a décidé néanmoins de poursuivre l'accord avec Haïti et ce, parce que les accords de coopération sont faits pour les populations et non pour les Gouvernements.

Quant au problème des locaux, il est important d'implanter les administrations de la Région wallonne et de la Communauté française dans un même bâtiment. Nous souhaitons, précise le Commissaire général aux relations internationales, avoir un espace suffisant, avoir la maîtrise de l'organisation intérieure de cet espace et maintenir l'ACCT dans les mêmes locaux.

M. Dehaybe précise en outre, qu'au Sommet de Hanoï, il n'y a eu aucune confusion à l'égard de la Communauté française de Belgique. Le Président Chirac la connaît très bien et en a parlé beaucoup.

En réunion du 6 janvier, M. le ministre a souhaité apporter quelques réponses aux questions qui ont été posées lors de la réunion de la commission du 2 décembre 1997.

A Mme Persoons dont les questions portaient sur la Francophonie, il lui communique les informations suivantes :

Les Assises francophones de la formation professionnelle et technique se dérouleront du 26 au 29 mai 1998 à Bamako au Mali. Elles seront organisées par l'Agence de la Francophonie en collaboration avec la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN). Il est prévu que dans le cadre de sa coordination avec la Région wallonne, le CGRI associe cette dernière à la préparation des Assises. La division des relations internationales du ministère de la Région wallonne a déjà été informée du projet et de son évolution.

Il n'est pas impossible que la Communauté française de Belgique accueille un jour le Sommet de la Francophonie.

A l'heure actuelle cependant cette idée semble prématurée. Les huitième, neuvième et dixième éditions des Sommets devraient se dérouler : au Nouveau Brunswick (1999) puis au Liban (2001) et peut-être en Haïti (2003).

La visibilité que la Communauté française de Belgique a pu atteindre en Francophonie lui permettrait assurément de prétendre à l'accueil d'un Sommet après ces dates. Il faudrait cependant s'assurer de l'avantage des retombées par rapport à l'investissement financier qui est énorme et s'assurer également que c'est bien la Communauté française de Belgique qui politiquement apparaîtrait dans une telle manifestation.

Quant au différend de la Francophonie avec le Congo, il paraît utile au ministre, en guise de préambule, de confirmer les informations parues dans la presse à savoir que le Président Kabila a personnellement démenti une éventuelle décision de retrait de la République démocratique du Congo, de la Francophonie.

Il a, par contre, confirmé la mise en route d'un processus d'évaluation de la participation de la République démocratique du Congo aux différentes instances internationales dont elle est membre.

La Communauté française, par diverses voies, s'emploie à persuader les autorités congolaises de l'intérêt, tant pour la Francophonie que pour le Congo, de sa présence au sein de celle-ci.

Par ailleurs, M. Ancion tient à souligner que la Communauté française n'envisage en aucune manière de modifier sa politique de coopération bilatérale avec le Congo, si celui-ci décidait finalement et à notre grand regret de se retirer de la Francophonie. Le Congo est et reste pour nous un pays prioritaire. Il appartient aux autorités de ce pays et à elles seules de décider des appartenances les plus opportunes pour lui.

Il n'en reste pas moins que notre capacité d'action en serait d'autant diminuée puisque la

Communauté française s'emploie à rechercher dans ses actions des synergies possibles avec d'autres institutions, notamment l'Agence de la Francophonie.

C'est ainsi, par exemple, que nous venons de démarrer à Kinshasa un projet de formation à la gestion socio-culturelle grâce à un financement conjoint CGRI-ACCT. De même des projets sont en préparation avec la CONFEMEN et l'Agence de la Francophonie dans les domaines de l'éducation, de la lecture publique et de la promotion culturelle.

Quant au souhait de M. Burgeon que toute mission culturelle soit accompagnée d'une mission économique, le ministre peut lui confirmer qu'il va dans le sens des initiatives de coordination avec la Région wallonne qui ont été prises.

En effet, dans le cadre du Comité de coordination administrative qui a été mis en place entre le CGRI, la DRI et l'AWEX, des réunions régulières ont lieu depuis le mois d'août 1997, afin d'organiser, chaque fois que la manifestation ou l'objet de la mission s'y prêtent, la présence conjointe de missions culturelles et économiques.

Concernant le Vietnam, M. Baille exprime le souhait de prendre connaissance du quotidien vietnamien en langue française *Le Courrier du Vietnam* que la Communauté française continue à soutenir. Rappelant qu'il est le co-auteur avec M. Marchant d'une motion relative aux Droits de l'Homme, ce commissaire désire obtenir des renseignements complémentaires relatifs à la problématique du respect des Droits de l'Homme dans ce pays. M. Baille demande également des explications quant au vingt et un ressortissants vietnamiens qui ont été reçus en Communauté française ainsi que de plus amples informations quant à la coopération avec le Rwanda et plus particulièrement sur la promotion de la langue française dans ce pays.

Quelles sont, par ailleurs, les intentions de la Communauté française vis-à-vis de la Palestine, interroge ce commissaire.

Que recouvrent les recettes exceptionnelles pour un montant de 148 798 000 francs inscrites au chapitre 41 du budget 1996 du CGRI, conclut M. Baille.

A M. Baille, M. Ancion répond que l'on a veillé au cours de la Conférence des ministres des Affaires étrangères, à ce que dans la Déclaration d'Hanoï l'on vise explicitement le respect des Droits de l'Homme. Ce dernier est à présent une condition d'appartenance à la Francophonie! M. le ministre souligne à cet égard que tous les chefs d'Etat ont souscrit à cette Déclaration.

La Communauté française est toujours présente au Rwanda où les formateurs apédistes

enseignent le français. Concernant ce pays, notre volonté, souligne le ministre, est de développer en priorité la coopération en matière d'enseignement secondaire (6 postes APEFE), la formation en santé (2 postes APEFE).

En 1997, le ministre Ancion a reçu le ministre de la politique scientifique et de l'enseignement supérieur de Palestine; à cette occasion un bilan de la coopération entre les universités palestiniennes et celles de la Communauté française a été effectué. Une nouvelle rencontre devrait être organisée. L'autorité palestinienne souhaite amplifier cette collaboration d'ores et déjà très étroite au niveau de la formation. L'ULB et l'UCL sont très impliquées dans cette coopération, souligne M. le ministre. Par ailleurs, le Gouvernement a marqué son accord de principe pour un accord tripartite couvrant l'ensemble des compétences de la Communauté française et de la Région wallonne.

M. Charles-Etienne Lagasse apporte les réponses suivantes à M. Baille.

Le Courrier du Vietnam est un journal vietnamien de langue française, soutenu par le CGRI de différentes manières: envoi de documentation sur la Wallonie et Bruxelles, abonnement au journal *Le Soir*, suivi par l'accueil d'une journaliste vietnamienne en stage pour deux mois en Communauté française.

Les Vietnamiens accueillis en Communauté française sont essentiellement des boursiers et les professeurs dans le cadre des programmes de coopération. A noter qu'en 1997, le CGRI a accueilli deux groupes d'une vingtaine de cadres vietnamiens chargés de préparer le Sommet de Hanoï.

Quant au montant de 148 798 000 francs de recettes exceptionnelles, il correspond à la reprise par la Communauté française du solde restant dû de la part imputée d'office au CGRI dans les emprunts de 1992 et 1993.

Soulignant les relations de la Communauté française avec le Québec, Mme Carton de Wiart constate que le secteur des industries et de la communication a connu, en terme de bilan, un moindre taux de réalisation. Le paragraphe relatif aux industries de la communication inclus dans le rapport 1996 du CGRI est mitigé, c'est la raison pour laquelle ce commissaire demande au ministre s'il peut faire le point sur cette situation.

L'Université de Liège comprend un centre d'études québécoises; quant à l'Université Libre de Bruxelles, elle a également un centre d'études canadiennes, l'équivalent existe-t-il dans les universités québécoises, demande Mme Carton de Wiart.

Dans le cadre d'un développement général de la coopération avec la Vallée d'Aoste, la

Communauté française soutient un projet universitaire dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture, de quoi s'agit-il au juste, interroge ce commissaire.

Mme Carton de Wiart souhaite également savoir si le ministre Ancion a l'intention d'utiliser l'Euro-Région.

Ce commissaire remercie les auteurs du rapport 1996 du CGRI qui lui semble plus complet que le rapport 1995. Mme Carton de Wiart tient également à rappeler tout le bien qu'elle pense de la revue Wallonie-Bruxelles.

Mme Carton de Wiart fait ensuite référence au cahier n° 154 de la Cour des comptes. Elle souligne que la Cour des comptes a constaté de grandes améliorations quant à la comptabilité et la gestion du CGRI et demande si le compte 1996 a été remis dans les temps, c'est-à-dire avant le 31 mai 1997. Par ailleurs, où en sommes nous en matière de révision du règlement comptable et financier, demande Mme Carton de Wiart. Comment se règle la question des délégations de signatures, interroge aussi ce commissaire qui souligne le fait que le nombre d'erreurs de paiements n'est pas élevé mais que le total des erreurs s'élève cependant à 13 millions.

Constatant que de plus en plus de nominations sont octroyées à des membres de cabinets ministériels, Mme Carton de Wiart souhaiterait obtenir la liste des délégués de la Communauté française à l'étranger et savoir pour chacun d'entre eux la manière dont ils ont été désignés.

Concernant la coopération dans le secteur des industries de la communication avec le Québec, le taux de réalisation est moins élevé (89 %) que dans les autres secteurs pour la raison indiquée dans le rapport. Par ailleurs, M. Lagasse informe les commissaires de ce que la Communauté française a depuis quelque temps des difficultés à trouver le juste langage avec les Québécois. Les difficultés à déterminer le bon interlocuteur, dues aux problèmes internes entre les administrations québécoises, expliquent dans certains secteurs une légère baisse de nos relations avec le Québec. Nous avons, en Communauté française, d'ores et déjà procédé à une évaluation de nos réalisations. Nous pouvons affirmer que, globalement notre coopération avec le Québec est positive. En février, une rencontre d'évaluation bilatérale avec le Québec sera organisée, elle nous permettra de savoir ce que veulent les Québécois. Dès à présent on sait que le Québec veut que les autoroutes de l'information soient une priorité, ce qui ne pose pas pour la Communauté française de difficulté.

M. Lagasse souligne que l'accord avec la Vallée d'Aoste est intéressant du fait de l'existence d'un substrat politique et de la nature

même des projets identifiés. La Vallée d'Aoste envisage la réalisation d'un complexe universitaire, c'est pourquoi d'une part un boursier valdôtain s'est rendu à Louvain-La-Neuve et d'autre part, une délégation valdôtaine a rencontré des responsables des trois grandes universités de la Communauté française pour concevoir un projet pédagogique.

M. Ancion souligne que la Cour des comptes juge que l'organisation comptable du CGRI n'est pas suffisante bien que l'évolution en la matière est favorable.

En ce qui concerne le règlement comptable et financier, outre nombre de mesures internes mises en vigueur par le Commissariat à la suite des conclusions de l'audit de la Cour, le ministre a pris l'initiative de revoir le règlement comptable et financier du CGRI de manière à rencontrer, point par point, les observations du Haut Collège, de même qu'à intégrer ses exigences à la structure comptable existante.

C'est ainsi que, après discussion informelle entre le CGRI et la Cour des comptes, sur avis favorable de l'inspection des Finances, le ministre du Budget et des Finances ainsi que le ministre des Relations internationales, en sa qualité de ministre de tutelle, ont signé, en date du 9 octobre 1997, un avenant au dit règlement de 1995 qui a été transmis à la Cour des comptes en date du 14 octobre 1997.

Cet avenant ne se contente pas d'entériner les corrections apportées aux dysfonctionnements dus aux insuffisances du règlement; il contient surtout l'engagement de respecter, dès son entrée en application, les prescrits de la nouvelle loi portant règlement du budget et de la comptabilité des OIP.

Pour ce qui est des comptes 1996 du CGRI, le ministre les a adressés à son collègue en charge du Budget et des Finances en date du 19 septembre 1997.

Pour ce qui concerne la question des délégations de signatures, en attendant l'adoption d'un nouvel arrêté de délégation, la réorganisation interne du CGRI a mis fin à cette situation. Quant au montant de 13 millions — exactement 12 834 753 francs — énoncé par la Cour des comptes, il faut isoler particulièrement trois erreurs de la banque pour un montant de 12 232 837 francs. Ces trois erreurs consistent en une double exécution par la banque d'ordres de virement; elles ont été rectifiées d'initiative dans les trois jours par la banque.

En matière de coopération transfrontalière, M. Ancion répond à Mme Carton de Wiart qu'il a interrogé tous les partenaires de l'Euro-région pour leur demander s'ils considéraient qu'il y a un intérêt à poursuivre une collaboration dans le cadre de l'Euro-région. Ayant obtenu des

réponses positives de leur part, le ministre a considéré qu'il convenait de prendre la présidence de cet organisme et par conséquent de réactiver l'Euro-région en fixant un programme d'actions et en multipliant les réunions de contact entre les cinq régions concernées.

Cette coopération est compliquée, chacune des régions étant d'ores et déjà impliquée dans une série d'autres coopérations transfrontalières.

M. Ancion souligne d'une part qu'il convient que la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne «arriment» la Région flamande à cette coopération et d'autre part que M. Van Den Brande a émis un avis favorable.

En mai ou en juin 1998, des Assises transfrontalières vont réunir tous les participants à un forum sur la coopération transfrontalière.

Mme Carton de Wiart attire l'attention sur le fait que certains accords transfrontaliers concernent des matières culturelles. La Communauté française a dès lors un devoir à remplir en la matière, estime ce commissaire, qui souligne par ailleurs, qu'il convient de ne pas oublier que l'échelon parlementaire peut servir également de contact.

Le ministre répond que même si la Communauté française n'est pas membre de l'Euro-Région, elle est associée par la Région wallonne pour les aspects de ses compétences.

A Mme Carton de Wiart qui avait suggéré de créer un Centre d'études Wallonie-Bruxelles au Québec, M. Lagasse répond que cela est effectivement envisagé. Ce point est un de ceux qui seront présentés aux Québécois lors de l'évaluation de février.

Par ailleurs, des Centres d'études littéraires Wallonie-Bruxelles existent déjà dans plusieurs universités d'autres pays, notamment en Espagne (Caceres), en Italie (Bologne), en Hongrie (Pecs) et en Roumanie (Cluj).

Un centre de documentation Wallonie-Bruxelles existe aussi à Hanoï à l'Ecole supérieure des langues étrangères.

M. Knoops a appris avec regret qu'à nouveau la RTBF a laissé tomber les relations internationales (par exemple l'émission Euro-news). C'est la raison pour laquelle ce commissaire demande au ministre s'il estime qu'il convient d'agir, ou au contraire qu'il s'agit d'un domaine qui ne relève pas de ses compétences.

A M. Knoops, M. Ancion répond qu'il est en contact avec la RTBF pour qu'elle reprenne des

émissions relatives aux relations internationales et ce par le biais d'une société extérieure que le ministre alimenterait financièrement. Or, le ministre estime qu'il y a une hiérarchie à établir entre les émissions. M. Ancion considère également que les émissions radio à destination de l'étranger doivent reprendre.

M. Wintgens souhaiterait que le ministre explique ce qui a pu être réalisé dès 1996 pour permettre aux membres de la Commission de se rendre compte du rayonnement des activités du CGRI. Prévoit-on, pour les années à venir, une amélioration du processus de contrôle de l'Exécutif par les membres de la Commission?

A M. Wintgens, M. Ancion répond qu'en 1997, le ministre a informé la Commission des Relations internationales, tant de ses déplacements que des signatures d'accords bilatéraux. Quant au Président de la Commission, il a été invité, depuis le mois de juin, à assister à la signature des accords de coopération (par exemple avec Haïti), et a, par ailleurs, été associé au Sommet de la Francophonie à Hanoï. Le CGRI a remis le calendrier de ses activités 1998 et ce afin de permettre à des membres de la Commission des Relations internationales d'être dorénavant associés à un certain nombre de ses activités.

M. Wintgens souhaite obtenir un tableau synoptique des structures inter-régionales.

M. le ministre répond à ce commissaire qu'un inventaire est en cours, non seulement de ce qui existe mais également de ce qui n'existe pas.

M. Lagasse souligne que le rapport 1996 du CGRI dresse le tableau (pp. 135-137) des coopérations transfrontalières auxquelles le CGRI participe.

En annexe au présent rapport, la liste des délégués de la Communauté française à l'étranger avec pour chacun d'eux le mode de recrutement.

III. VOTES

Le rapport d'activité 1996 du CGRI est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Confiance est faite au Président et aux rapporteurs pour la rédaction du rapport.

Les Rapporteurs,

Le Président,

E. ETIENNE.
G. HOFMAN.

G. GILLES.

ANNEXE

Nom	Date de prise de fonction	Mode de recrutement
Christian Bourgoignie	1 ^{er} avril 1991	Recrutement sous contrat après le concours
Philippe Cantraine	1 ^{er} février 1983	Recrutement sous contrat avant le concours
Marc Clairbois	1 ^{er} octobre 1992	Concours de recrutement
Geneviève François	16 septembre 1985	Recrutement sous contrat avant le concours
Charles Houard	21 septembre 1988	Membre du personnel statutaire
Fredy Jacquet	15 septembre 1985	Recrutement sous contrat avant le concours
Marc Kohen	1 ^{er} avril 1991	Concours de recrutement
Zénon Kowal	17 septembre 1996	Recrutement sous contrat après le concours
Philippe Nayer	1 ^{er} septembre 1992	Recrutement sous contrat après le concours
Jean-Pierre Roland	15 novembre 1988 (RW) 1 ^{er} septembre 1992 (CF)	Concours de recrutement
Daniel Sotiaux	1 ^{er} juin 1991	Membre du personnel statutaire
Marie-Henriette Timmermans	1 ^{er} janvier 1995	Recrutement sous contrat après le concours

Note : les recrutements sous contrat après le concours ont été effectués après épuisement de la réserve de recrutement.